



LUCENS

Cycles abandonnés

En application des dispositions légales, la Commune de Lucens somme les détenteurs des cycles désignés ci-après de récupérer leurs véhicules, actuellement déposés à la fourrière municipale.

Ces propriétaires (ou ayants droit) s'adresseront au service de sécurité publique, pl. de la Couronne 1, 1522 Lucens, dans les 30 jours qui suivront la date de cette parution.

Passé ce délai, ces cycles seront vendus ou détruits, conformément aux dispositions de la loi du 26 mai 1986, article 26a, modifiant celle du 25 novembre 1974, sur la circulation routière (LVCR).

Type	Couleur	Marque	Modèle	N° de cadre
Vélo électrique	noir	Smag Drive	Mac	AA81106764
Trottinette électrique	grise/noire	Uberscoot	S300	B9538699
Cycle	blanc	BTWIN	Rockrider ST100	000002271915
Cycle	rose	Candy	Totem	GW 20211103053

La Municipalité